



Parkinson Canada

DEMANDE DE CANDIDATURES

publiée par
Parkinson Canada

PROGRAMME DE PROJETS PILOTES Cycle 2025

Date de publication :	3 septembre 2024
Date limite de réception des demandes :	1 novembre 2024 (à 17 h 00 HNE)
Avis de décision :	Mars-Avril 2025
Date de début du financement :	Août 1 2025
Durée de la bourse :	Un an (non renouvelable)
Montant du financement :	75 000 \$

TABLE DES MATIÈRES

Modifications importantes concernant le concours de recherche 2025

Contexte

Thèmes de recherche de Parkinson Canada

Fonds disponibles

Programmes de partenariat

Admissibilité

Équité, diversité, inclusion et justice

Processus d'examen

Critères de l'examen

Conditions

Exigences en matière de rapport et modalités du financement

Procédures de demande

Coordonnées de la personne-ressource

MODIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE CONCOURS DE RECHERCHE 2025

- Déclaration d'impact du projet:** Toutes les candidatures comprendront désormais une déclaration d'impact du projet. Il s'agit d'une description générale en langage courant de : a) l'historique du domaine de recherche, b) votre hypothèse spécifique, c) la méthodologie choisie, d) l'impact futur potentiel des résultats du projet sur la vie des Canadiens atteints de la maladie de Parkinson.

2. **Notation des évaluateurs de l'expérience vécue:** Des évaluateurs de l'expérience vécue (patients atteints de la maladie de Parkinson et partenaires de soins) seront chargés d'examiner chaque demande. Ils examineront la déclaration d'impact du projet et la déclaration d'engagement des patients et leur note comptera pour 10 % de la note totale de la demande.
3. **Groupe consultatif:** Un nouveau groupe consultatif composé d'anciens évaluateurs d'expériences vécues a été créé cette année. Nous prévoyons d'organiser deux ou trois réunions virtuelles en octobre, au cours desquelles les candidats pourront consulter les membres du groupe consultatif afin d'obtenir des commentaires sur divers aspects de leur demande : i) conception d'études cliniques visant à améliorer l'expérience des participants, ii) choix d'objectifs d'études qui maximisent l'impact potentiel sur la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et iii) encouragement des activités de diffusion des connaissances auprès de la communauté des patients.
4. **Questionnaire d'auto-identification EDIJ:** Parkinson Canada s'est engagé à promouvoir les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice dans l'ensemble de l'organisation. Nous demandons à tous les candidats de remplir un questionnaire d'auto-identification sur SMApply, comme première étape pour mieux comprendre les données démographiques de notre bassin de candidats et de nos bénéficiaires de subventions.

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le Programme de projets pilotes (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager des chercheurs assumant un poste de professeur ou l'équivalent à se lancer dans des domaines de recherche sur le Parkinson nouveaux, ciblés, hautement prioritaires au Canada. Les candidats retenus devront affecter les fonds octroyés au titre du programme à l'acquisition de données préliminaires menant à l'élaboration de projets plus vastes, admissibles à une subvention d'une institution subventionnaire majeure. Parkinson Canada entend octroyer des bourses d'un an d'une valeur maximale de 75 000 \$ aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir les dépenses de fonctionnement, le salaire du personnel de soutien technique et les frais de matériel associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à effectuer des recherches nouvelles, émergentes ou innovatrices dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multi systémique, la paralysie supra nucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société.

Sont admissibles au programme les personnes qui proposent des recherches dans les secteurs de la biomédecine, des études cliniques, des services et systèmes de santé et des études de population axées sur le Parkinson. Parkinson Canada envisage l'adoption d'un cadre de financement souple pour le programme. Parkinson Canada a l'intention d'accorder au moins un tiers de ses bourses à la recherche fondamentale et au moins un tiers à la recherche clinique

THÈMES DE RECHERCHE DE PARKINSON CANADA

Parkinson Canada finance des projets dans tous les domaines de recherche liés à la maladie de Parkinson. Les thèmes de recherche suivants (décrits ci-dessous) ont été élaborés à des fins de suivi

interne et d'établissement de rapports généraux sur l'historique et les tendances de notre financement de la recherche. Dans votre demande, vous devrez choisir un thème de recherche principal qui correspond à votre projet.

- 1) **Traitements symptomatiques:** traitements qui soulagent les symptômes externes de la maladie de Parkinson (par exemple, médicaments contre les tremblements).
- 2) **Thérapies et traitements modificateurs de la maladie:** traitements qui ciblent les mécanismes sous-jacents de la maladie de Parkinson afin d'interférer avec la progression de la maladie (par exemple, interventions médicales ciblant les agrégats d' α -Synucléine).
- 3) **Diagnostic et facteurs de risque:** comprendre les facteurs prédictifs de la maladie de Parkinson pour un diagnostic et une intervention plus précoce (par exemple, les biomarqueurs, études génétiques).
- 4) **Causes de la maladie de Parkinson:** comprendre les processus physiologiques qui conduisent à la maladie de Parkinson et à ses symptômes (par exemple, l'agrégation d'alpha-synucléine, dysfonctionnement mitochondrial).
- 5) **Bien vivre avec la maladie de Parkinson:** interventions, technologies et programmes visant à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et études visant à comprendre les obstacles à l'amélioration de la qualité de vie (par exemple, interventions en matière de régime alimentaire et d'exercice physique).

FONDS DISPONIBLES

Le programme octroie des bourses d'un an d'une valeur maximale de 75 000 \$ aux candidats exceptionnels admissibles qui ont reçu l'approbation du comité consultatif.

Afin de normaliser la présentation des budgets pour tous les candidats à une subvention de projet pilote, des modèles de budget (en format Excel) seront désormais fournis sur le site web de Parkinson Canada et dans SMAApply, et le modèle devra être rempli pour toutes les demandes. **Les demandes qui n'utiliseront pas le modèle de budget fourni seront disqualifiées du concours.**

Afin d'encourager les chercheurs à utiliser le Réseau Parkinson Canadien ouvert (RPCO), un montant supplémentaire de 5 000 \$ peut être demandé par les candidats à la subvention de projet pilote qui prévoient d'utiliser les ensembles de données et les ressources du RPCO dans le cadre de leur projet. Le candidat doit justifier de manière adéquate ces fonds supplémentaires dans le descriptif du projet et dans les documents de justification du budget. Le RPCO a recruté plus de 2000 patients atteints de la maladie de Parkinson dans les sites participants à travers le Canada (à ce jour). De ces participants, de riches ensembles de données (informations démographiques, épidémiologiques et cliniques) et des échantillons biologiques (ADN, PBMC et sérum) ont été collectés pour des tests complémentaires (des informations supplémentaires sont disponibles en ligne à l'adresse <http://copn-rpco.ca/research> ou par courrier électronique à l'adresse national.manager@copn-rpco.ca).

ADMISSIBILITÉ

Un demandeur ne peut pas soumettre la même demande non financée plus de trois fois au cours d'une période de trois ans.

Si vous détenez présentement un autre prix de Parkinson Canada en tant que chercheur principal (CP) ou co-CP, vous n'êtes pas admissible à postuler. Les personnes qui veulent être associées à une demande doivent être désignées comme des collaborateurs.

Parkinson Canada est déterminée à appuyer les recherches sur le Parkinson les plus avancées et/ou de la plus haute qualité au Canada. À ce titre, elle acceptera les demandes de bourse des membres de divers

milieux et secteurs de la santé, y compris, sans toutefois s'y limiter, les chercheurs, les universitaires et les professionnels de la santé qui répondent aux critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada (résumés dans le présent Appel de demandes) et sont affiliés et/ou effectuent des recherches aux établissements et organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche;
- les organismes non gouvernementaux canadiens sans but lucratif (notamment les organismes communautaires et les sociétés de bienfaisance) ayant un mandat explicite de recherche ou de mise en pratique du savoir;
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

Les candidats doivent avoir terminé une formation officielle en recherche sanitaire et occuper un poste quelconque en recherche au sein d'un établissement approuvé, c'est-à-dire avoir une relation d'emploi avec un tel établissement ou organisme.

Le poste de chercheur que le candidat assume au sein de son établissement approuvé doit :

- lui permettre d'exécuter le projet de recherche proposé, de superviser des stagiaires et de publier les résultats de la recherche; et
- exiger le respect des règlements de l'établissement concernant l'exécution des recherches, la supervision des stagiaires de recherche et les conditions d'emploi du personnel rémunéré à même la bourse de Parkinson Canada.

Le candidat doit répondre de l'orientation intellectuelle de la recherche proposée. Il doit en outre accepter et être en mesure d'assumer la responsabilité administrative et financière des fonds octroyés au titre du programme. Lorsque deux personnes ou plus répondent plus ou moins également de l'orientation intellectuelle du projet de recherche, elles peuvent présenter une demande conjointe. Cependant, dans un tel cas, les candidats doivent, en vertu d'une entente écrite, affecter à l'un d'entre eux la responsabilité administrative des fonds octroyés. Ces fonds seront versés en fiducie à l'établissement approuvé de la personne nommée.

Les chercheurs doivent satisfaire les critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada au moment de la demande.

Il est interdit aux candidats de recevoir un salaire, un paiement, des honoraires ou toute autre forme de rémunération semblable au titre d'une bourse de Parkinson Canada. Les stagiaires postdoctoraux, les agrégés supérieurs de recherche ou les stagiaires ne sont pas admissibles à un financement au titre de ce programme. Les candidats qui désirent obtenir une bourse de recherche pour appuyer des stagiaires au niveau postdoctoral ou clinique doivent se reporter au programme de bourses de recherche de Parkinson Canada.

En vue d'offrir aux membres du comité consultatif scientifique la possibilité d'évaluer efficacement, dans le cadre du processus d'évaluation par les pairs, les résultats obtenus précédemment grâce à une bourse, les candidats qui ont actuellement une bourse de Parkinson Canada pour un projet pilote ne seront pas autorisés à soumettre une nouvelle demande de financement avant d'avoir terminé ledit projet. **Ceux qui sont actuellement financés par Parkinson Canada ou dont les rapports définitifs sont attendus dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada ne sont pas admissibles.**

Co-chercheur principal : la responsabilité de la direction intellectuelle du projet est partagée à peu près équitablement.

Collaborateur (ou personnel clé) : joue un rôle important dans le projet, mais n'est pas responsable de la direction générale du projet.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION ET JUSTICE

Parkinson Canada s'engage à promouvoir les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice dans l'ensemble de l'organisation. Dans le cadre du concours de recherche 2025, nous demandons à tous les candidats de remplir un questionnaire d'auto-identification, comme première étape pour mieux comprendre les données démographiques de notre bassin de candidats et de nos bénéficiaires de subventions.

Nous respectons les normes les plus strictes en matière de protection de la vie privée et de sécurité afin de garantir que ces informations profondément personnelles sont collectées et stockées en toute sécurité. Notre questionnaire d'auto-identification reflète étroitement le formulaire utilisé par les agences de financement fédérales (par exemple, les IRSC, le CRSNG, le CRSH) et couvre les mêmes dimensions démographiques. Nous demandons à tous les candidats à nos concours de recherche de remplir le questionnaire, mais un candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question pour laquelle il ne se sent pas à l'aise de partager des informations.

Les informations contenues dans ces questionnaires d'auto-identification ne seront consultées et examinées qu'après l'examen complet de toutes les demandes et l'élaboration des recommandations de financement, afin de garantir que ces informations ne seront pas utilisées pour prendre des décisions de financement. Ces informations personnelles ne seront examinées que par un ou deux membres du personnel ayant été formés aux principes de l'EDIJ.

Toutes les réponses collectées seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé pour l'examen interne de nos programmes de subventions et pour identifier toute lacune majeure où nous n'atteignons pas ou n'attirons pas les candidats à la recherche issus de groupes historiquement sous-représentés. Nous nous engageons également à ce que toutes les données que nous partagerons avec le public ou les principales parties prenantes à partir de ces résultats soient présentées dans ce format agrégé dépersonnalisé afin de protéger l'identité des personnes qui ont partagé leurs informations personnelles avec nous.

PROCESSUS D'EXAMEN

Notre comité consultatif évalue les demandes présentées à Parkinson Canada à l'aide d'un processus d'examen par les pairs. Les Conseillers scientifiques du comité regroupe des neurologues, des neurochirurgiens, des neuropathologistes et des neuroscientifiques bien connus de toutes les régions du Canada. Le processus d'examen par les pairs, une des pierres angulaires de notre programme de recherche, prévoit une attribution objective de la plus haute qualité.

Le Conseil consultatif est responsable d'évaluer l'ensemble des demandes soumises à Parkinson Canada à la suite de cet appel de demandes et de noter chacune d'elles afin qu'elles soient classées selon l'ordre de priorité de financement de Parkinson Canada. On sollicitera l'expertise complémentaire d'examineurs externes au besoin. Tous les candidats non retenus seront avisés par écrit et recevront une brève critique de leur demande préparée par le comité consultatif.

En plus de ses évaluateurs scientifiques, Parkinson Canada est fier de faire participer les personnes touchées par la maladie de Parkinson à l'évaluation de toutes ses subventions et bourses. En tant qu'organisme axé sur les patients, nous voulons tirer parti de la perspective unique et précieuse des experts en expérience vécue dans nos décisions concernant les projets qui seront financés. De cette manière, nous pouvons nous assurer que les besoins et les intérêts identifiés des personnes touchées par la maladie de Parkinson sont reflétés dans notre programme de recherche. Cette année, nos évaluateurs de l'expérience vécue examineront les déclarations relatives à l'impact du projet et à l'engagement des patients et attribueront une note qui représentera 10 % de la note globale de la demande. Leur note sera basée sur l'impact potentiel de la demande sur la vie des Canadiens atteints de la maladie de Parkinson et sur les efforts du candidat pour impliquer la communauté des personnes touchées par la maladie de Parkinson dans la conception de son projet et dans ses efforts de diffusion des connaissances.

Cette année, nous avons mis en place un nouveau groupe consultatif, composé d'anciens évaluateurs d'expériences vécues. Ce groupe consultatif organisera deux ou trois réunions virtuelles en octobre, au cours desquelles les candidats intéressés pourront rencontrer d'anciens experts de l'expérience vécue et obtenir leurs commentaires sur leurs demandes, en ce qui concerne la manière dont ils conçoivent leurs études pour améliorer l'expérience des patients participant à des études cliniques, dont les résultats des projets sont conçus pour maximiser l'impact sur la vie quotidienne des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et dont les futures activités d'application des connaissances sont menées en tenant compte de la communauté générale des personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Pour plus d'informations sur cette opportunité, veuillez envoyer un courriel à ko.currie@parkinson.ca.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

Nouveauté et innovation (40 %)

- Le projet utilise-t-il des démarches, des méthodes ou des concepts nouveaux? Les objectifs sont-ils originaux et innovateurs? Remet-il en question des paradigmes existants ou élabore-t-il des nouvelles méthodes ou technologies?
- S'il s'agit, selon les précisions du candidat, d'un projet nouveau ou pilote par rapport aux autres projets pour lesquels il reçoit des fonds de Parkinson Canada;
- Les résultats du projet proposé pourraient-ils conduire à de nouvelles pistes de recherche, à de nouveaux résultats et à des études complémentaires potentielles qui s'appuient sur les résultats?

Performance en laboratoire (20 %)

- Le candidat dispose-t-il d'une solide formation et d'un historique de publications dans le domaine proposé ou dans un autre domaine pouvant être appliqué à la maladie de Parkinson?
- L'environnement scientifique (y compris le personnel et les stagiaires qui participeront au projet) est-il susceptible de contribuer à la probabilité de réussite du projet?
- Le milieu scientifique où sera effectué le travail contribue-t-il à la probabilité de succès du projet? Ce dernier est-il l'objet d'un soutien institutionnel démontré?

Budget proposé, faisabilité du projet et méthodologie (20 %)

- Le budget proposé dans la demande est-il raisonnable et justifié de manière adéquate? Le budget proposé sera-t-il suffisant pour mener à bien la recherche et répondre aux objectifs scientifiques du projet?
- Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet du candidat sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le candidat reconnaît-il les questions qui pourraient poser problème et envisage-t-il des solutions de rechange?
- L'équipe de recherche convient-elle pour mener à bien ce travail? Le travail proposé est-il adapté au niveau d'expérience du candidat et des autres chercheurs (le cas échéant)?

Incidence du projet (20 %)

- Le projet contribue-t-il au potentiel de direction du Canada en matière de connaissances sur la maladie de Parkinson dans ce domaine? Comment ce travail se positionne-t-il par rapport à la connaissance mondiale de la maladie de Parkinson à l'heure actuelle?
- Le projet permettra-t-il de mieux comprendre la maladie de Parkinson et de faire progresser le domaine? Ce projet fera-t-il mieux comprendre le Parkinson? Est-il apte à faire progresser la science/les sciences sociales associées au Parkinson? À quoi mèneront les résultats de ce projet?
- En cas de succès, les objectifs particuliers du projet conduisent-ils à des améliorations mesurables dans la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard des points suivants :

- Les candidats doivent clarifier tout chevauchement ou risque de chevauchement avec des projets bénéficiant d'un financement externe de la part d'autres organisations.
- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir acceptées sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme.

Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, l'interruption du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET CONDITIONS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige des bénéficiaires de subventions qu'ils soumettent :

1. **Rapport d'étape** (à remettre avant la date du sixième mois suivant la date de début du financement)
2. **Rapport d'étape final et résumé financier** (à remettre dans les trois mois suivants la fin de la subvention)
3. **Rapport après la subvention** (deux ans après la fin de la subvention)

Le rapport d'étape doit être soumis au service de recherche de Parkinson Canada (research@parkinson.ca) au plus tard **six mois après le début de la bourse**. Parkinson Canada fournira des modèles de rapports d'étape et des instructions avant la date limite de remise des rapports. Le fait de ne pas soumettre le rapport dans les délais impartis peut entraîner une interruption du financement ou la résiliation de la bourse.

Le rapport d'étape final et le résumé financier doivent être soumis au service de recherche de Parkinson Canada (research@parkinson.ca)

Le rapport d'étape final doit décrire les résultats du projet du titulaire, tandis que le sommaire financier doit détailler l'usage des fonds octroyés au titre du programme. Le titulaire doit remettre ces rapports, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada. Le rapport d'étape final et le résumé financier doivent être soumis au service de recherche de Parkinson Canada (research@parkinson.ca), **trois mois après que le programme d'un an a pris fin**.

Parkinson Canada entend évaluer le rendement du programme pour déterminer dans quelle mesure il contribue à son programme de recherche amélioré ainsi qu'à l'ensemble de la recherche sur le Parkinson au Canada. L'évaluation du programme vise à permettre, entre autres, de démontrer la portée du soutien à long terme des donateurs et du public. À cette fin, en plus de rendre compte de l'évolution du projet durant le programme d'un an, le titulaire doit présenter un rapport de suivi complémentaire au plus tard **deux (2) ans** après que le programme d'un an a pris fin. Le titulaire doit remettre ce rapport au service de recherche de Parkinson Canada (research@parkinson.ca) au moment où le projet se termine ou à n'importe quel moment qu'il juge approprié durant la période de deux ans susmentionnés. Le rapport de suivi doit inclure de l'information significative sur le projet, notamment des renseignements sur le rendement à long terme, les articles publiés ou les présentations et les bourses de recherche obtenues ultérieurement. Parkinson Canada fournira des renseignements complémentaires à cet égard aux titulaires.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes sont soumises en ligne par l'intermédiaire de SMaply (disponible en anglais seulement), le système de demande en ligne de Parkinson Canada. Il est possible d'y accéder en cliquant sur le lien suivant, qui est également accessible sur le site Web de Parkinson Canada, à l'adresse <https://parkinsoncan.smapply.io/>. **La date limite de soumission des demandes est fixée au 1 novembre 2024 (17 h 00 HNE). Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération et seront exclues du concours. Il n'y aura pas d'exception.**

Les demandes de subvention pour projet pilote comprennent ce qui suit :

Remarque importante concernant le formatage des documents : Lors de la préparation de votre demande, tous les documents à téléverser doivent avoir des marges d'un **minimum de 2,54 cm (1 po)** et utiliser une **police de 12 points** (Times New Roman, Arial ou Calibri). **Le non-respect de ces instructions peut avoir une incidence négative sur l'évaluation de votre demande et entraîner son retrait.**

1. **Résumé du projet** : veuillez expliquer en **600 mots maximum en Français** (500 mots maximum en Anglais) la question scientifique ou clinique posée, les méthodes que vous utiliserez pour y répondre et le résultat escompté. (Pour économiser des mots, il n'est pas nécessaire d'inclure des renseignements de base tels que la description de la maladie de Parkinson)
2. **Déclaration d'impact du projet** : Veuillez décrire votre projet et la manière dont il aura un impact sur la vie des Canadiens touchés par la maladie de Parkinson en utilisant un langage destiné à un public général (**900 mots maximum en Français**; 750 mots en Anglais). Cette section sera évaluée par des évaluateurs experts en expérience vécue (dont la note compte pour 10 % de la demande globale). Les candidats doivent utiliser les sous-titres suivants pour organiser leur déclaration :
 - a. **Contexte** - quel est l'état actuel de la recherche pour votre projet ?
 - b. **Hypothèse/question de recherche** - qu'espérez-vous apprendre ?
 - c. **Méthodologie** - Quels outils et techniques seront utilisés ?
 - d. **Impact** - Comment les résultats du projet affecteront-ils la vie des Canadiens atteints de la maladie de Parkinson et la communauté des chercheurs (à court et à long terme) ? Indiquez les délais estimés pour l'utilisation clinique, décrivez les avantages possibles pour la vie quotidienne ou l'accès aux soins de santé, ainsi que toute nouvelle ressource scientifique susceptible d'être générée pour une utilisation future.
3. **Déclaration d'implication des patients** : Veuillez indiquer en 180 mots maximum en Français (150 mots en Anglais) comment vous avez impliqué (ou prévoyez d'impliquer) les personnes touchées par la maladie de Parkinson dans la conception de votre étude. Cette stratégie d'engagement peut inclure des considérations pour le recrutement des patients, des exigences pour la participation à des activités cliniques ou des activités d'application des connaissances pour les résultats du projet. Veuillez noter que cette section sera également examinée et notée par les évaluateurs de l'expérience vécue.
4. **Exposé de projet (6 pages maximum en Français; 5 pages maximum en Anglais)** – comprend :
 - **Contexte** des études proposées et des **hypothèses** à tester.
 - **Buts précis** de la recherche.
 - Les candidats sont encouragés à mettre l'accent sur la nouveauté et l'innovation des objectifs du projet, ainsi que sur la nature à haut risque et à haut rendement du projet.
 - **Méthodes** et détails des expériences.
 - Si le projet utilise le **RPCO** et souhaite être pris en considération d'un budget supplémentaire de 5 000 \$, veuillez fournir une description adéquate
 - Décrire comment les résultats de ce projet peuvent conduire à de futures importantes études.
 - La limite de cinq pages ne s'applique qu'à la description du projet et ne comprend pas le budget estimé, les références, les renseignements biographiques, les approbations de comités d'éthique ou les autres documents à l'appui.
5. **Budget** :
 - En utilisant le **modèle de budget** (tableur Excel) fourni sur le site Web de la demande, indiquez tous les aspects importants du projet tels que les salaires (stagiaires et personnel de soutien), l'équipement, le matériel et les fournitures, les services et l'application des connaissances. Les frais de matériel seront autorisés jusqu'à concurrence de 20 % du budget total et des frais de déplacement associés à la présentation des résultats de la recherche peuvent être inclus dans le budget jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Les fonds reçus de Parkinson Canada ne doivent pas servir à payer les frais généraux institutionnels.
 - Un **document de justification du budget** distinct (0,5 page maximum) sera exigé et devra contenir suffisamment de détails sur le budget proposé pour permettre aux évaluateurs de juger du montant des fonds nécessaires à la réalisation du projet.
 - Remarque: Si plus de 75 % du budget proposé est alloué aux salaires des stagiaires (doctorants, postdoctorants ou boursiers en clinique), nous encourageons vivement le candidat à demander à ses stagiaires de s'adresser aux programmes de recherche de Parkinson Canada appropriés

pour obtenir une aide salariale (bourse d'études supérieures, bourse de recherche postdoctorale ou bourse de recherche clinicien-chercheur).

6. Les candidats doivent indiquer des renseignements exacts et complets concernant toutes **les autres sources d'aide financière** (actuelle ou à venir), y compris le titre, la source des fonds, le montant total des fonds accordés ou demandés, la période de financement au complet et la contribution du candidat en pourcentage.
7. **Des renseignements biographiques** sur le candidat et les co-candidats, le cas échéant (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).
8. **Des documents à l'appui pertinents et justifiés**, notamment des photos, des références bibliographiques, un maximum de **trois (3)** publications, des lettres de collaboration et des annexes, peuvent être inclus. Les candidats sont encouragés à inclure des copies des échelles d'évaluation mentionnées dans leur proposition.
9. **La signature du candidat** et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.
10. **Questionnaire d'auto-identification EDIJ** : Tous les candidats doivent remplir un questionnaire d'auto-identification sur SMAApply (dans le cadre du programme de questionnaire d'auto-identification du EDIJ). Ce questionnaire a pour but de permettre à Parkinson Canada de mieux comprendre les caractéristiques démographiques de son bassin de candidats et des bénéficiaires de ses subventions. Le candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question où il ne se sent pas à l'aise de partager des renseignements personnels. Les réponses fournies n'auront aucune incidence sur les décisions de financement et ne seront utilisées que pour l'évaluation interne de nos programmes de financement. Toutes les réponses aux questionnaires seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé afin qu'aucune réponse ne puisse être rattachée à une personne en particulier, et toutes les réponses seront supprimées de SMAApply avant le 31 août 2025.

Renseignements additionnels (s'il y a lieu) :

- Si une version de la présente demande a déjà été présentée à Parkinson Canada, mais n'a pas été financée, vous devez donner une réponse aux commentaires des examinateurs précédents. La réponse devrait être complète, c'est-à-dire qu'on ne devrait pas avoir besoin de se reporter à d'autres documents, y compris la demande antérieure.
- Si vous avez reçu un financement de Parkinson Canada au cours des cinq (5) dernières années, veuillez indiquer si vous avez été en mesure de publier ou de présenter les résultats de vos recherches ou de tirer parti du financement pour obtenir d'autres subventions.
- Si la carrière universitaire du candidat a été interrompue, une explication doit être fournie.

Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français, et des évaluateurs francophones seront disponibles pour les demandes soumises en français. Conformément aux lignes directrices des IRSC et à la preuve que les documents rédigés en français prennent plus de place que des documents similaires rédigés en anglais, nous accorderons un plus grand nombre de pages/mots aux demandes entièrement rédigées en français. Les candidats francophones peuvent également demander que les guides et documents de demande soient traduits en français. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse research@parkinson.ca.

Toutes les demandes doivent être soumises depuis notre système de demande en ligne (SMAApply – <https://parkinsoncan.smapply.io/>)). Veuillez conserver des copies de tous les documents de demande au cas où vous auriez des difficultés à accéder aux dossiers de demande.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **1 novembre 2024 (à 17 :00 h HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

Remarque importante concernant le formatage des documents : Lors de la préparation de votre demande, tous les documents à téléverser doivent avoir des marges d'un **minimum de 2,54 cm (1 po)** et utiliser une **police de 12 points** (Times New Roman, Arial ou Calibri). **Le non-respect de ces instructions peut avoir une incidence négative sur l'évaluation de votre demande et entraîner son retrait.**

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

Le Manuel de Directives du Programme de Recherche de Parkinson Canada dans le site Web de Parkinson Canada à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Ko Currie, Responsable du financement de la recherche
Courriel : ko.currie@parkinson.ca